

*MONOGRAPHIE D'UNE EXPLOITATION LAITIÈRE  
DE FRANCHE-COMTÉ*

*Le G.A.E.C. du Seux à Guyans-Durnes*

**L**E G.A.E.C. DU SEUX A GUYANS-DURNES (25) SE SITUE A 30 KM AU SUD-EST DE BESANÇON, SUR LE DEUXIÈME PLATEAU DU JURA, A UNE ALTITUDE DE 600 M (voir plans).

Les trois-quarts des sols de l'exploitation sont de type argilo-calcaire, terres froides, provoquant un démarrage lent de la végétation au printemps et se ressuyant mal après une pluie abondante. Le quart restant, situé près des bâtiments d'exploitation, est constitué de terres légères sur un sol peu profond.

Les températures hivernales (tableau I) sont basses avec des minimums de février pouvant atteindre — 15 à — 20°. L'hivernage dure en moyenne des premiers jours de novembre à la fin de la deuxième décade d'avril. Les températures les plus élevées sont observées le plus souvent en juillet avec des maximums pouvant dépasser 30°. La pluviométrie (tableau I) est importante, 1.200 mm par an, avec des précipitations d'hiver (50 à 70 jours de neige par an) et de printemps, en particulier durant la deuxième quinzaine de juin.

**TABLEAU I**  
**RELEVÉS CLIMATIQUES**

*Observations effectuées à Epenoy (altitude 703 m) sur le plateau du Valdahon*

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Moyenne des températures . . . . .	0,7	1,2	3,3	6,4	10,4	13,6	15,7	15	12,8	9	3,7	0,4
Pluviométrie (1956-1970) . . . . .	114	98	108	102	106	101	135	107	125	118	90	104

### L'EXPLOITATION

L'exploitation comprend 85 ha de S.A.U. dont 10 ha de S.N.F. (1) consacrés à la culture de l'orge et 75 ha de S.F.P. (2) composés de 16 ha de S.T.H. (3), 57 ha de prairie temporaire de longue durée et 2 ha de betteraves fourragères. Les parcelles sont peu nombreuses car relativement grandes et groupées autour des bâtiments d'exploitation (schéma 1).

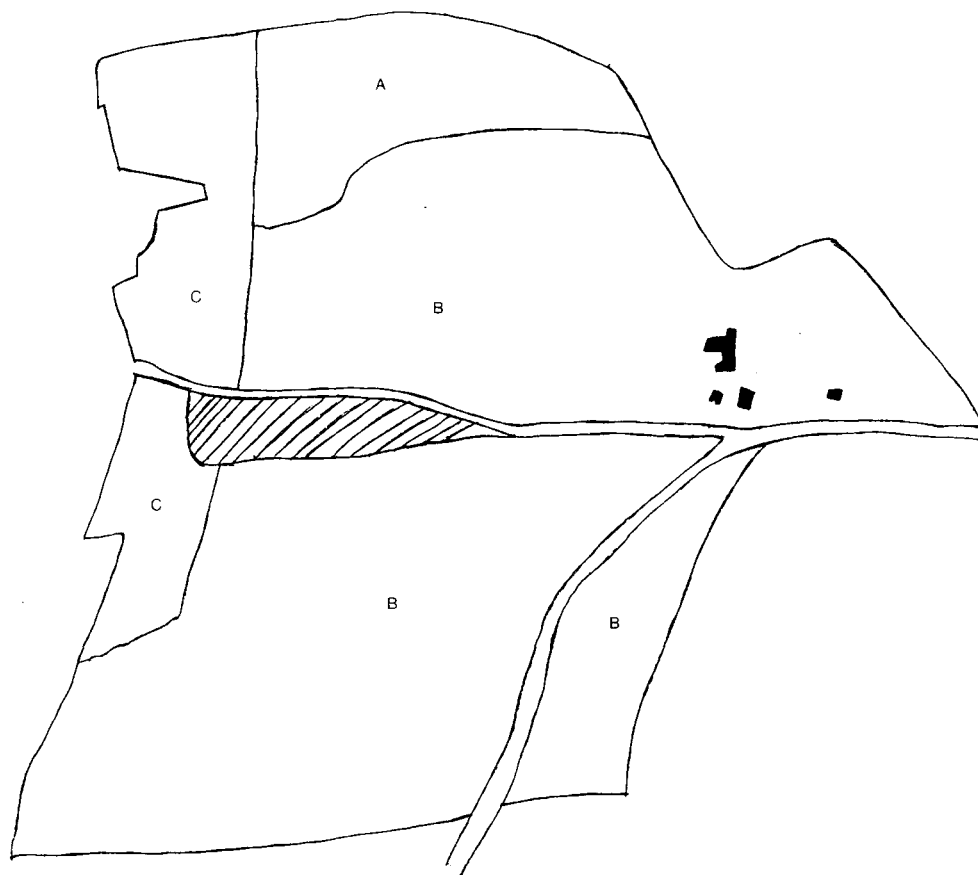
La main-d'œuvre est fournie par les deux frères André et Jean et leurs épouses. Elle correspond à 2,5 U.H.T., soit 34 ha par U.H.T. Leur formation technique a été acquise en Maison Familiale (2 et 3 ans d'études). Ils ont en outre des responsabilités professionnelles, André étant Président de la Fédération Départementale des Maisons Familiales et Jean, Président de l'Union des Coopératives d'Élevage Montbéliard et de Commercialisation des Animaux Montbéliard et Président de la Fromagerie de Guyans-Durnes.

Les bâtiments d'élevage sont composés :

- d'une étable entravée de 64 places pour les vaches laitières, construite en 1970 avec hangar de stockage du foin attenant équipé d'une aire de ventilation et d'un pont roulant avec griffe à fourrage;

(1) S.N.F. : Surface Non Fourragère.  
(2) S.F.P. : Surface Fourragère Principale.  
(3) S.T.H. : Surface Toujours en Herbe.

SCHÉMA 1  
PLAN DES PARCELLES



- A : surface non fourragère (S.N.F.)
- B : prairies temporaires.
- C : surface toujours en herbe (S.T.H.).
- : bâtiments.

- d'une étable entravée de 35 places destinée aux génisses de 2 ans, en cours de rénovation avec installation d'un pont roulant et d'une griffe à fourrage;
- d'une stabulation libre paillée de 38 places pour les génisses d'un an;
- d'une nurserie de 25 veaux.

Le matériel propre à l'exploitation comprend :

- quatre tracteurs (68 - 60 - 40 - 40 CV);
- une faucheuse rotative non conditionneuse de 2,7 m de barre de coupe;
- une pirouette andaineuse, une autochargeuse;
- deux ventilateurs pour séchage du fourrage, un réchauffeur d'air;
- une fourche frontale, une grue;
- deux épandeurs à fumier, une tonne à lisier;
- une charrue 4 socs, 2 canadiens, 1 herse, 1 cultipaker, 1 semoir à grains.

L'exploitation dispose en outre d'une moissonneuse-batteuse en copropriété et bénéficie des services d'une CUMA pour un pulvérisateur et pour le matériel de culture des betteraves.

Le cheptel comprend 55 vaches laitières et 81 génisses de race montbéliarde soit 101 UGB (40 UGB par UTH). Les veaux mâles sont vendus à 15 jours sauf 5 à 6 sujets gardés chaque année pour être vendus comme reproducteurs. De plus, l'élevage de toutes les génisses permet de vendre chaque année un certain nombre de génisses amouillantes.

### **Les systèmes d'alimentation.**

Pour l'alimentation hivernale du 1<sup>er</sup> novembre au 20 avril en moyenne, le troupeau de laitières est divisé en deux catégories : les sujets produisant plus de 5.000 kg de lait et les autres.

Aux premiers, 8 kg de foin, 8 kg de regain et 15 kg de betteraves sont distribués journallement, alors que les seconds reçoivent 9 kg de foin, 3 kg de regain et 10 kg de betteraves. La complémentation concentrée est réalisée avec deux concentrés du commerce : un aliment vache laitière 16 % et un aliment pauvre en protéines brutes (12 %) (à cause du fourrage riche en MAD) complété éventuellement avec de la V.L. 16. La distribution est ajustée en fonction de la production, soit de 1 à 7 kg par jour.

Les jeunes de moins d'un an reçoivent du foin à volonté et 1 kg de concentré par tête et par jour en moyenne. Lorsqu'elles sont âgées de plus d'un an, leur régime est composé de foin à volonté et de 10 kg de betteraves avec, lorsque leur état le nécessite, une petite complémentation en concentré. D'abord fabriqué sur l'exploitation le concentré est maintenant acheté avec échange de céréales produites sur l'exploitation.

Le reste de l'année, le troupeau de vaches laitières est en pâturage rationné sur 16 ha de prairies naturelles exploitées en 4 rotations sur 4 parcelles de 4 ha. Lorsque la production du pâturage est insuffisante, un pâturage complémentaire est réalisé sur prairie temporaire exploitée en alternance fauche-pâturage représentant 80 m<sup>2</sup> par vache et par jour. En complément, toutes les vaches reçoivent 200 g de concentré par tête et par jour, mais en fonction de la production laitière, la complémentation peut atteindre 5 à 6 kg.

Les génisses pâturent librement sur une douzaine d'hectares de productivité moyenne. Pour favoriser les transitions entre les régimes d'été et d'hiver, les vaches reçoivent 4 à 5 kg de foin par tête et par jour du 20 avril au 15 mai et, courant octobre, 4 kg de foin en moyenne; certains sujets à niveau élevé de production peuvent disposer de foin à volonté.

### **Le système fourrager.**

La prairie temporaire à base de fétuques, ray-grass et trèfle blanc (9, 6 et 2 kg semés à l'ha) avec une fumure moyenne NPK (60 - 120 - 80) par hectare est exploitée en alternance fauche-pâturage. En particulier toutes les parcelles sont fauchées une fois par an pour assurer une coupe de nettoyage.

Le pâturage sur prairie permanente est conduit par rotation sur des parcelles d'environ 4 ha. En moyenne, 3 cycles sont exploités dans l'année : fin mai, mi-juillet et septembre.

Le fourrage est conservé par ventilation en grange à partir du 25 mai. Après la coupe, deux fanages sont réalisés le premier jour et sont suivis d'un andainage pour la nuit. Le foin est rentré le deuxième jour après avoir été réétalé dans la journée avec une teneur en eau variant de 25 à 45 %. Il est alors ventilé durant 3 à 4 jours 24 heures sur 24 avec l'un des ventilateurs (10 ou 15 CV) et en réchauffant l'air de 4 à 6°.

### **Les performances - Résultats technico-économiques.**

Pour juger des performances du G.A.E.C. du Seux nous raisonnerons sur les données du tableau II comparant les résultats de l'exploitation à un groupe de 18 exploitations de la région, à partir des résultats de gestion campagne 1978. Ces chiffres sont légèrement différents de ceux mentionnés ci-dessus correspondant à l'année en cours.

La lecture du tableau II indique que le G.A.E.C. du Seux a une surface double de la moyenne des exploitations de la région et que sa disponibilité en main-d'œuvre est plus importante globalement; toutefois, ramené à l'hectare il est plus faible (0,3 UTH/ha contre 0,42). Le capital d'exploitation rapporté à l'hectare est aussi plus élevé (12.800 F/ha contre 8.600 F).

Dans ces conditions la production laitière est nettement supérieure à la moyenne locale (environ + 1.500 kg de lait par vache et par an), alors que le nombre d'UGB par hectare de surface fourragère reste comparable. Il s'ensuit que la production laitière par ha de surface fourragère est très supérieure au G.A.E.C. du Seux (6.600 kg contre 4.500 kg) avec des quantités de concentré restant comparables dans les deux cas (21 et 20 centimes par kg de lait). Actuellement les performances du G.A.E.C. du Seux sont les suivantes (résultats gestion 1978) :

**TABLEAU II**  
**COMPARAISON DES RÉSULTATS TECHNICO-ÉCONOMIQUES**  
**DU G.A.E.C. DU SEUX**  
**A CEUX D'UN GROUPE DE 18 EXPLOITATIONS**

	<i>Groupe de 18 exploitations (1977)</i>	<i>G.A.E.C. (1977)</i>	<i>G.A.E.C. (1978)</i>
S.A.U. ....	42,30 ha	85 ha	85 ha
S.N.F totale . . . . .	5 ha	10 ha	10 ha
% S.N.F./S.A.U. ....	12 %	12 %	12 %
Nombre de V.L. ....	25,5	55	55
Lait par vache . . . . .	4.212 kg	5.719 kg	5.866 kg
Moyenne corrigée . . . . .	3.308 kg	4.598 kg	4.835 kg
Concentrés au kg de lait . . . . .	21 cts	20 cts	22,8 cts
U.G.B. totales . . . . .	41	94	101
U.G.B./U.T.H. . . . .	22	38	40
U.G.B./ha/S.F. . . . .	1,22	1,25	1,34
Lait/U.T.H. . . . .	57.858	126.279	128.830
Lait/ha S.F. . . . .	4.445	6.563	7.189
Capital d'exploitation/ha . . . . .	8.644	12.767	13.250
Matériel/ha . . . . .	1.531	3.455	
U.T.H. . . . .	1,8	2,5	2,5
M.B./ha/S.F. . . . .	2.500 F	4.536 F	5.120 F

— La moyenne contrôle laitier est de 6.246 kg avec une moyenne économique de 5.866 kg et une moyenne corrigée (gestion) de 4.835 kg.

— Le chargement est de 1,34 UGB par hectare de surface fourragère, ce qui donne 7.189 kg de lait produit par ha de surface fourragère.

— Par an, on enregistre une consommation de 1.339 F de concentré par vache et 986 F par génisse, soit 22,8 centimes de concentré par kg de lait.

Le prix du lait vendu à une coopérative fabriquant de l'Emmental a été de 1,21 F en 1978.

La répartition de la production laitière est rapportée dans le graphique 1.

Le produit brut du lait commercialisé est de 393.739 F auquel il convient d'ajouter 24.600 F correspondant au lait distribué aux veaux, soit environ 418.350 F. Le produit brut de la vente d'animaux s'élève à 62.960 F pour les vaches laitières et à 97.450 F pour les génisses ; ce dernier chiffre, relativement élevé, s'explique par l'activité et l'élevage de génisses vendues prêtes à vêler.

Les charges opérationnelles à l'hectare sont de 720 F pour l'orge, 3.500 F pour les betteraves et 680 F pour la surface fourragère. La marge brute est la suivante :

M.B./V.L. : 6.500 F

M.B./U.G.B. génisses : 2.000 F

M.B./ha S.F. : 5.120 F

### **Evolution du système.**

La ventilation des fourrages mise en place en 1967-1968 et adoptée pour l'ensemble de la fenaison à partir de 1972 a entraîné l'évolution du système de production. Le troupeau de laitières est passé de 40 à 55 vaches et la consommation de concentré a été réduite d'un tiers. La mécanisation de la manutention des foin permet de ne pas augmenter la main-d'œuvre nécessaire pour l'exploitation.

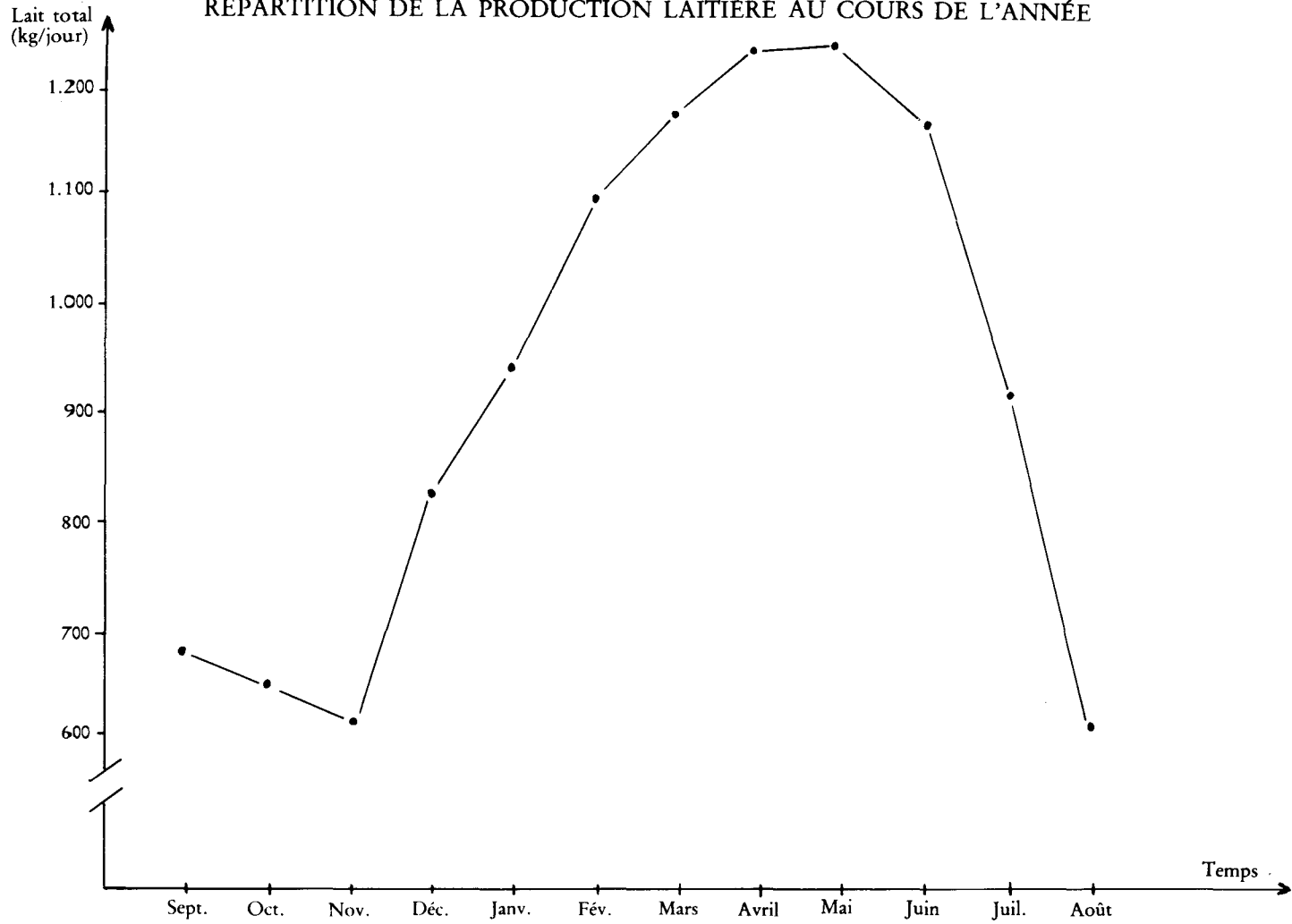
Actuellement, le système ne donne toutefois pas entièrement satisfaction. En effet, l'augmentation de la productivité de l'herbe imputable à la ventilation n'est pas totalement exploitable par le troupeau laitier qui doit rester limité à 55 sujets afin de ne pas entraîner une dégradation trop importante de la prairie due à des sols qui sont très humides par temps de pluie. Il faudrait passer à l'affouragement en vert, ce qui entraînerait une augmentation des besoins de main-d'œuvre impossible actuellement. C'est pourquoi il est fait appel à l'élevage important de génisses dont une partie sont vendues pleines pour valoriser les excédents.

Il semble d'ailleurs que le remplacement du ray-grass par le dactyle dans le mélange utilisé soit de nature à augmenter encore la productivité des herbages.



GRAPHIQUE 1

RÉPARTITION DE LA PRODUCTION LAITIÈRE AU COURS DE L'ANNÉE



L'ensilage étant interdit du fait de la transformation du lait en gruyère de Comté, la ventilation en grange, seule technique utilisable, ne permet pas d'optimiser la production fourragère, car elle limite la vitesse d'exploitation en premier cycle.

Ce système fourrager, qui semble bien adapté aux conditions géographiques et économiques locales, n'est contesté par aucun exploitant de la région car les résultats de gestion sont probants, mais il apparaît que, quel que soit le désir des exploitants, ceux-ci ne disposent généralement pas des moyens en investissements permettant de modifier leur système.

L. COURGEY,  
*S.U.A.D. Besançon.*

J.-L. TISSERAND,  
*Laboratoire de Zootechnie,  
E.N.S.S.A.A. Dijon.*